

RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES DE PERSONNES FORMÉES À L'ÉTRANGER : LE CAS DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC

Note de recherche

Cette note de recherche présente les résultats de l'essai de Marjorie Dumas, réalisé sous la direction de la professeure Rachel Bélisle, dans le cadre de la maîtrise en orientation de l'Université de Sherbrooke. Cet essai s'intéresse à la manière dont les rapports annuels de l'Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ), des années 2009 à 2019, témoignent de l'évolution des activités en matière de reconnaissance des qualifications professionnelles. Il s'intéresse aussi au contenu sur les activités d'intégration socioprofessionnelle des personnes formées à l'étranger, une fois admises au sein de l'OIQ.

Marjorie Dumas et Rachel Bélisle

2021

Reconnaissance des qualifications professionnelles de personnes formées à l'étranger : le cas de l'Ordre des ingénieurs du Québec

L'essai vise à retracer l'évolution, au cours d'une période de dix années (2009-2019), des activités de l'Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ) en matière de reconnaissance des qualifications professionnelles et d'intégration socioprofessionnelle de personnes formées à l'étranger. En plus de constituer le deuxième ordre professionnel en importance au Québec du point de vue du nombre de membres, celui-ci reçoit plusieurs demandes d'admission de personnes issues de l'immigration. Le domaine du génie bénéficie par ailleurs d'ententes de reconnaissance mutuelle de diplômes émis au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays. De plus, bien que la reconnaissance des qualifications professionnelles de personnes formées à l'étranger soit un jeune domaine de recherche scientifique, on trouve quelques études canadiennes ou d'autres pays documentant les enjeux et obstacles propres à la profession d'ingénieur.

Les rapports annuels de l'OIQ, de 2009 à 2019, tous disponibles sur le site Internet de l'ordre, ont été analysés. Les objectifs spécifiques étaient de 1) établir un portrait statistique des demandes d'équivalence de diplôme et de formation; 2) dégager les activités de l'OIQ en matière de reconnaissance des qualifications professionnelles des personnes formées à l'étranger; 3) dégager les activités de l'OIQ en matière de soutien à l'intégration socioprofessionnelle des membres réguliers formés à l'étranger.

Une retombée découlant de cet essai est de soutenir la formation des personnels de l'orientation et du développement de carrière, en favorisant une meilleure compréhension du système professionnel et de l'évolution qui y a cours. Ce système est régi par le Code des professions et il inclut les 46 ordres professionnels du Québec. Cette compréhension paraît importante dans l'accompagnement de personnes immigrantes souhaitant présenter une demande d'admission par équivalence à un ordre professionnel. Cet essai a été réalisé dans le cadre d'une activité de 6 crédits de la maîtrise en orientation de l'Université de Sherbrooke, un programme donnant ouverture au permis d'exercice de la profession de conseillère et conseiller d'orientation (Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec – OCCOQ).

QUELQUES RÉSULTATS

- On constate que plusieurs personnes professionnelles formées à l'étranger en génie sont admises à l'OIQ par la voie de la reconnaissance d'équivalence de diplôme et de formation. Rappelons que, dans le système professionnel québécois, l'autre voie d'admission à un ordre professionnel est celle de la réussite d'un programme d'un établissement d'enseignement québécois donnant ouverture au permis d'exercice de la profession concernée.
- On constate que les personnes professionnelles formées à l'étranger admises à l'OIQ sont plus nombreuses à avoir présenté une demande de reconnaissance d'équivalence de formation que d'équivalence de diplôme.
- Certaines années, c'est plus du tiers des nouvelles inscriptions qui relèvent des admissions sur la base de l'équivalence de formation.
- L'admission sur la base d'une entente de reconnaissance mutuelle a connu une augmentation significative dans les années qui ont suivi l'entrée en vigueur de l'Arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) en génie France-Québec.
- Des règlements divers ont été adoptés ou mis à jour par l'OIQ, entre 2009 et 2019, pour favoriser l'admission de personnes formées en génie à l'étranger, comme un règlement réduisant les coûts pour les personnes réfugiées.
- Pendant la période de 10 ans, l'OIQ a implanté, en collaboration avec des partenaires, quelques programmes pour soutenir la préparation des dossiers et des examens d'admission par les personnes professionnelles formées en génie à l'étranger.
- Pendant cette même période, l'OIQ a implanté, en collaboration avec des partenaires, quelques programmes visant à soutenir l'intégration socioprofessionnelle de ses nouveaux membres formés à l'étranger.

PISTES D'ACTION

- L'OIQ mentionne dans ses rapports annuels son intention de favoriser l'intégration au marché du travail des membres formés à l'étranger. Il paraît pertinent qu'il maintienne les programmes qui donnent des résultats positifs et qu'il envisage en créer de nouveaux.
- Le peu de contacts au Québec des ingénieurs formés à l'étranger semble les pénaliser quand vient le moment de trouver un emploi. Il serait intéressant de créer des opportunités d'échanges avec employeurs et personnes formées en génie au Québec (telles des soirées de réseautage, par exemple).

- Il serait intéressant que des organismes au fait de la problématique des personnes immigrantes qualifiées incluent dans leur offre de services des activités de sensibilisation aux employeurs afin de les informer davantage sur la reconnaissance des qualifications et la valeur des diplômes de l'étranger.
- Des études indiquent que certains groupes, comme les femmes de certains pays et les minorités visibles, rencontrent des obstacles particuliers dans l'intégration socioprofessionnelle en génie. L'OIQ pourrait se joindre à la réflexion collective actuelle sur l'obtention de données sociodémographiques plus détaillées sur ses membres, afin de mieux cerner les défis d'intégration socioprofessionnelle rencontrés et favoriser des actions concertées pour contrer la discrimination.
- Compte tenu de l'amélioration en cours quant à l'accès aux ordres professionnels par la voie de la reconnaissance d'équivalence, il est impératif que les personnels de l'orientation et du développement de carrière s'appuient sur de l'information récente et de source crédible pour accompagner les personnes immigrantes qualifiées qui souhaitent devenir membres d'un ordre professionnel.
- Le Portail de la reconnaissance des compétences est une source d'information crédible à l'étape de l'aiguillage : <https://www.qualificationsquebec.com/reconnaissance-competences/>
- Une étude récente du Conseil interprofessionnel du Québec (2019) attire l'attention sur le besoin d'accompagnement dans le parcours vers l'admission à un ordre professionnel. Le système professionnel, notamment l'OIQ, et les organismes spécialisés en orientation pourraient travailler de concert pour développer et offrir un accompagnement adapté.
- Les ordres professionnels et autres organismes d'information sur l'accès aux ordres professionnels pourraient adapter leurs sites internet respectifs de manière à inclure une section réservée aux personnels de l'orientation et du développement de carrière susceptibles d'accompagner des personnes immigrantes dans leur parcours d'intégration socioprofessionnelle.

Pour consulter l'essai

Dumas, M. (2020). *Évolution des activités de l'Ordre des ingénieurs du Québec en matière de reconnaissance des qualifications professionnelles et d'intégration socioprofessionnelle de personnes formées à l'étranger* (Essai de maîtrise). Université de Sherbrooke, Sherbrooke, Canada. Disponible sur Savoirs UdeS <https://savoirs.usherbrooke.ca/handle/11143/18239>